

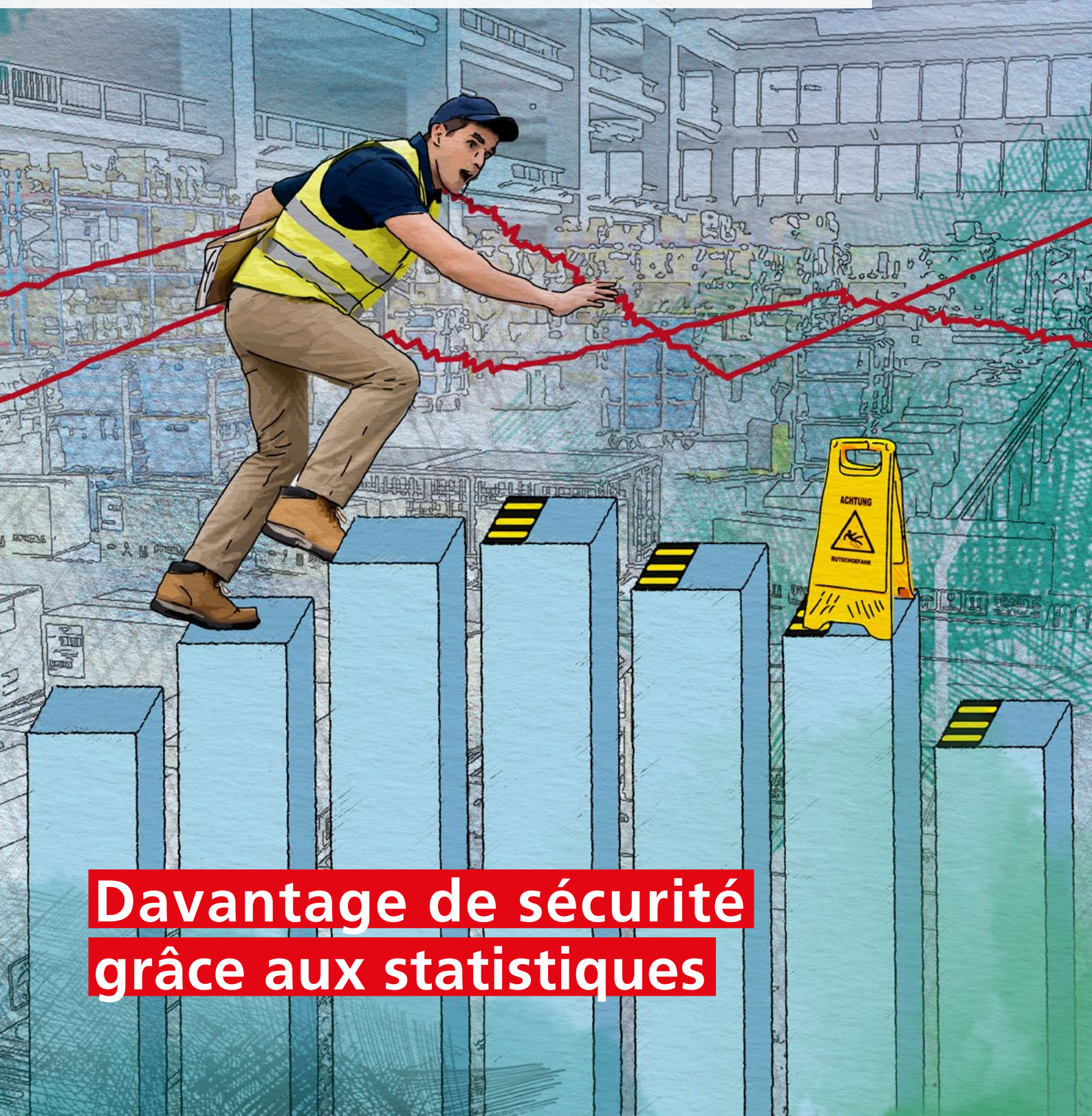
CFST COMMUNICATIONS

N° 102 | mai 2026



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST



**Davantage de sécurité
grâce aux statistiques**



Iris Mandanis
Secrétaire
principale de la
CFST, Lucerne

Madame, Monsieur,

Les statistiques jouent un rôle majeur dans la prévention des accidents et des maladies professionnels.

Dans les entreprises, elles aident à identifier les typologies d'accident et les dangers afin de prendre des mesures ciblées. Elles servent par ailleurs de base pour analyser l'efficacité de ces mesures. Les statistiques des accidents sont particulièrement utiles pour certaines entreprises, surtout lorsqu'elles portent sur un domaine précis. La nouvelle plateforme «*Sinus plus*» du BPA offre un aperçu complet des accidents sur les routes suisses. Hormis le fait de fournir des chiffres, elles détaillent aussi les circonstances des accidents.

Les statistiques fournissent des informations importantes pour l'exécution afin de fixer les bonnes priorités, d'utiliser les ressources en fonction des risques et de préparer les visites d'entreprises de manière ciblée.

Les statistiques offrent aussi un grand potentiel au niveau des branches: les solutions MSST interentreprises peuvent contribuer à soutenir et à faciliter le travail de prévention des entreprises grâce à des évaluations détaillées des tendances dans les entreprises qui y adhèrent.

En Suisse, le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) joue un rôle important en rendant accessibles les statistiques des accidents du travail. Le SSAA est par ailleurs l'interlocuteur de choix en cas de questions sur la statistique des accidents professionnels. Son travail doit toutefois reposer sur des chiffres fiables et de qualité. Des projets du SSAA et de la CFST visent à accroître la disponibilité et la qualité des données d'accidents.

La prévention basée sur les données recèle un grand potentiel dans de nombreux domaines et peut contribuer de manière significative à promouvoir la sécurité et la santé au travail.
Bonne lecture !

Iris Mandanis
Secrétaire principale de la CFST, Lucerne

Impressum

Communications de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, n° 102, mai 2026

Éditeur

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST
Alpenquai 28b, 6005 Lucerne
Tél. 041 419 59 59
ekas@ekas.ch, cfst.admin.ch

Rédacteurs en chef

Matthias Bieri
Peter Schwander
Iris Mandanis

Des articles d'auteurs sont publiés dans la revue Communications.

Conception et réalisation

Agentur Frontal AG, frontal.ch

Parution

Paraît deux fois par an.

Tirage

Allemand : 20 500 exemplaires
Français : 7200 exemplaires
Italien : 1500 exemplaires

Diffusion

Suisse

Copyright

© CFST; reproduction autorisée avec mention de la source et accord préalable de la rédaction.

Commande

L'abonnement à la version imprimée de la revue Communications est gratuit.
Commandes par courrier électronique:
ekas@ekas.ch.

La revue Communications est également disponible en ligne à l'adresse
www.ekas.admin.ch/communications.

Les personnes intéressées peuvent par ailleurs être informées de la parution de la dernière édition par une newsletter.
Pour s'inscrire:
www.ekas.admin.ch/newsletter-fr.

THÈME PRINCIPAL

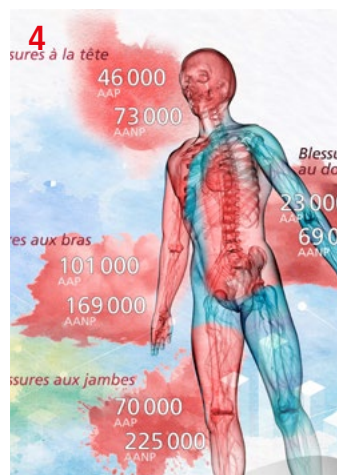
- 4 Statistiques du SSAA et avantages pour les entreprises
- 9 La puissance des chiffres ou comment medmonitor.swiss améliore la sécurité dans les cabinets médicaux et dentaires grâce à des statistiques numériques
- 12 Importance des données d'accidents spécifiques des entreprises
- 14 Les connaissances du BPA issues de la recherche à portée de clic

THÈMES SPÉCIFIQUES

- 18 Levage et port manuels de charges : quelles limites ?
- 20 Révision des annexes de la directive MSST
- 24 SAFE AT WORK : la prévention au cœur du service
- 26 ASIT : le centre de compétences pour la sécurité technique et la prévention des accidents professionnels

DIVERS

- 28 Moyens d'information et offres de la CFST : nouveautés
- 29 Moyens d'information et offres du SECO : nouveautés
- 31 Moyens d'information et offres de la Suva : nouveautés
- 35 Personnes, faits et chiffres



Statistiques du SSAA et avantages pour les entreprises

Les statistiques des accidents constituent un élément indispensable du travail de prévention moderne. Elles donnent en effet des informations concrètes sur le lieu, la fréquence des accidents et leurs séquelles, ce qui permet d'identifier les dangers avec plus de précision et de prendre des mesures pour améliorer la sécurité. Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) fournit à la CFST des chiffres détaillés sur les accidents et les entreprises et publie les statistiques des accidents en ligne. Il contribue ainsi à une prévention efficace et prévient les accidents tout en réduisant les souffrances.

Grundstatistik der Unfallversicherung (GSTAT) - LVA 1970
nach Art der Verletzung

Statistik der Unfallversicherung (STAT) - LVA 1970
nach Art der Verletzung

Art der Verletzung	1970		1971		1972		1973		1974	
	Anzahl	in 1000	Anzahl	in 1000	Anzahl	in 1000	Anzahl	in 1000	Anzahl	in 1000
Alle Verletzungen	11023	1.000	10874	1.000	10719	1.000	10564	1.000	10409	1.000
... davon										
Todesfälle	11	0,001	12	0,001	13	0,001	14	0,001	15	0,001
Schwerere Verletzungen	100	0,009	95	0,009	90	0,008	85	0,008	80	0,007
Leichtere Verletzungen	10912	1,000	10752	1,000	10606	1,000	10465	1,000	10304	1,000
... davon										
Todesfälle	10	0,001	11	0,001	12	0,001	13	0,001	14	0,001
Schwerere Verletzungen	90	0,008	84	0,008	79	0,007	74	0,007	69	0,006
Leichtere Verletzungen	10802	1,000	10637	1,000	10484	1,000	10338	1,000	10185	1,000

Die in der Tabelle angegebenen Zahlen sind nach dem Stand der Statistik der Unfallversicherung (STAT) - LVA 1970 zu verstehen. Die Zahlen sind in der Tabelle in der ersten Spalte angegeben. Die Zahlen in der zweiten Spalte sind die Zahlen in der ersten Spalte in Prozenten ausgedrückt. Die Zahlen in der dritten Spalte sind die Zahlen in der ersten Spalte in Promille ausgedrückt. Die Zahlen in der vierten Spalte sind die Zahlen in der ersten Spalte in Tausendstel ausgedrückt. Die Zahlen in der fünften Spalte sind die Zahlen in der ersten Spalte in Hundertstel ausgedrückt. Die Zahlen in der sechsten Spalte sind die Zahlen in der ersten Spalte in Tausendstel ausgedrückt. Die Zahlen in der siebten Spalte sind die Zahlen in der ersten Spalte in Hundertstel ausgedrückt. Die Zahlen in der achten Spalte sind die Zahlen in der ersten Spalte in Tausendstel ausgedrückt. Die Zahlen in der neunten Spalte sind die Zahlen in der ersten Spalte in Hundertstel ausgedrückt. Die Zahlen in der zehnten Spalte sind die Zahlen in der ersten Spalte in Tausendstel ausgedrückt.

Scan Me



Statistique des accidents
du SSAA
https://unfallstatistik.ch/f/index_f.htm

Faits concernant les accidents

Saviez-vous que

- les travailleurs consultent en moyenne un médecin tous les cinq ans à cause d'un accident ? Deux tiers de ces accidents se produisent durant les loisirs, et un tiers au travail.
- le risque de subir un accident professionnel est aujourd'hui moitié moins élevé qu'en 1984 lors de l'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) ? Travailler est devenu plus sûr dans l'ensemble des branches.
- le risque de décéder d'un accident professionnel est quatre fois moins élevé aujourd'hui qu'il y a 40 ans ? Chaque année en Suisse, 70 personnes décèdent encore en moyenne d'un accident professionnel.
- le risque d'accident professionnel grave avec un arrêt de travail de plus de trois mois a augmenté de 30% depuis 2010 ?
- un tiers des accidents professionnels est dû à une glissade, une chute ou à un faux pas ?
- un accident professionnel sur cinq se produit sur un chantier ?
- 30% des personnes accidentées au travail se blessent aux doigts ou à la main ?

Ces données et bien d'autres concernant les accidents des travailleurs en Suisse proviennent du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA).

SSAA: portrait

Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) est un organe défini par la loi et rattaché à la Suva sur le plan administratif. Le SSAA est toutefois indépendant de la Suva dans l'accomplissement de ses tâches. Il recueille chaque trimestre et chaque année les données sur les accidents et les entreprises de l'ensemble des assureurs-accidents suisses, et établit sur cette base une statistique LAA homogène. Celle-ci renseigne non seulement sur les accidents professionnels et durant les loisirs mais aussi sur les maladies professionnelles de l'ensemble des travailleurs ainsi que sur les entreprises qui les emploient. Les indicateurs importants sont la fréquence des cas, le risque de cas, la durée d'absence des personnes accidentées, les coûts supportés par les assureurs et les données relatives aux rentes.

Le SSAA relève également les causes et les séquelles des accidents sur un échantillon de 5%. Des codeurs

formés spécialement à cet effet examinent les déclarations de sinistre, les enquêtes d'accidents, les décisions et les rapports médicaux des accidents puis les classent selon différentes caractéristiques (lieu d'accident, activité au moment de l'accident, circonstances de l'accident, objets impliqués, type de blessures).

À partir de ces éléments bruts, le SSAA établit des statistiques à l'intention des organes d'exécution de la CFST, de diverses organisations spécialisées ainsi que de la Confédération, des médias et du public.

Statistiques du SSAA en ligne

Le SSAA publie ses statistiques sur son site à l'adresse www.unfallstatistik.ch.

Les chiffres détaillés et explications figurent chaque année dans la publication annuelle «Statistique LAA» (<https://www.unfallstatistik.ch/f/publik/unfstat/pdf/Ts25.pdf>). Il s'agit d'un outil idéal pour avoir une vue d'ensemble des accidents et des maladies professionnelles et pour mieux estimer les dangers du quotidien.

Les chiffres par branche sont essentiels pour pouvoir affecter les ressources de la sécurité au travail en fonction des risques.

Les chiffres des branches (www.unfallstatistik.ch/f/neuza/branchen_f.htm) sont un outil apprécié permettant d'avoir un aperçu des accidents des différents secteurs. Ils permettent d'utiliser les ressources de sécurité au travail en fonction des risques dans les différentes branches et classes de risques et d'identifier de manière précoce les tendances dans ces branches. Ils aident en outre à

établir les appréciations des dangers dans les entreprises. Les préposés à la sécurité peuvent documenter au moyen de chiffres les dangers typiques de la branche, ce qui les aide dans la planification et la réalisation des mesures dans les entreprises.

Le site Internet propose en outre des informations et statistiques par régions, sur les séquelles des accidents (statistique médicale) et sur divers thèmes prioritaires (comme partie des publications).

En collaboration avec la Suva, le SSAA publie également ses chiffres dans le cadre de la prévention à l'adresse www.suva.ch, où l'on trouve des renseignements et conseils exhaustifs en matière de sécurité au travail pour les entreprises. Les chiffres du SSAA sont repris dans de nombreuses infographies qui mettent en lumière le déroulement des accidents pour différents thèmes et justifient ainsi les mesures de sécurité.

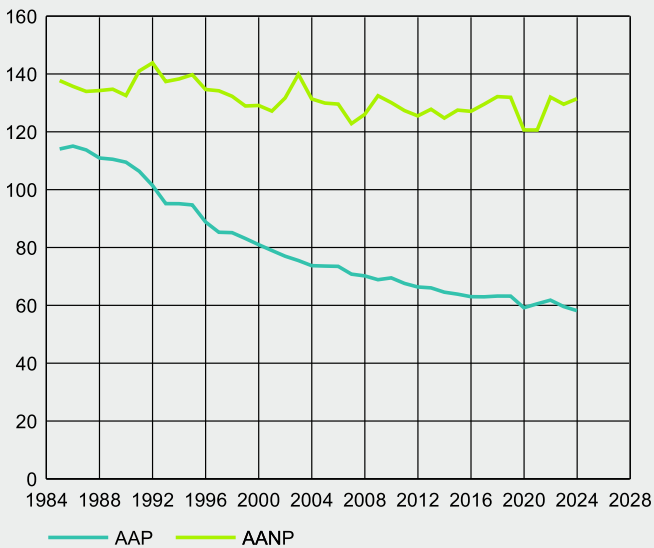


Felix Schmidli
Expert en statistique, Suva, Lucerne et vice-président CSAA (groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents LAA)

Extrait de la publication annuelle du SSAA : évolution des risques d'accidents des travailleurs en Suisse

Risque d'accident

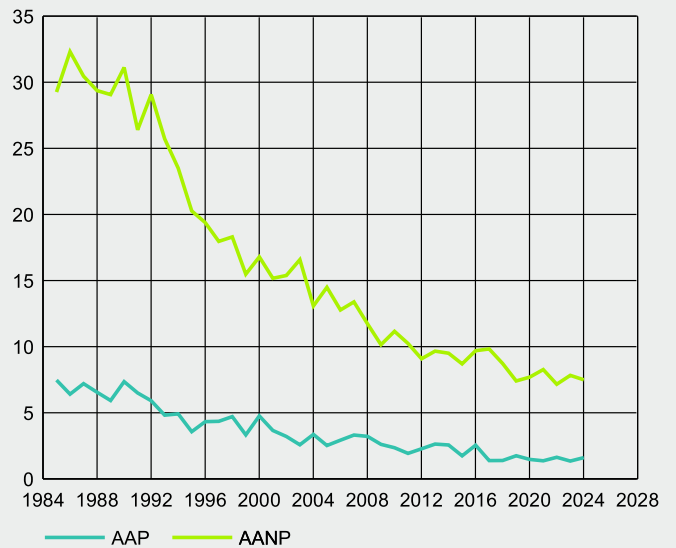
Accidents reconnus pour 1000 travailleurs à plein temps



Le risque d'accident est en baisse dans les deux branches d'assurance depuis près de quatre décennies. Ce recul est plus marqué dans l'AAP que dans l'AANP.

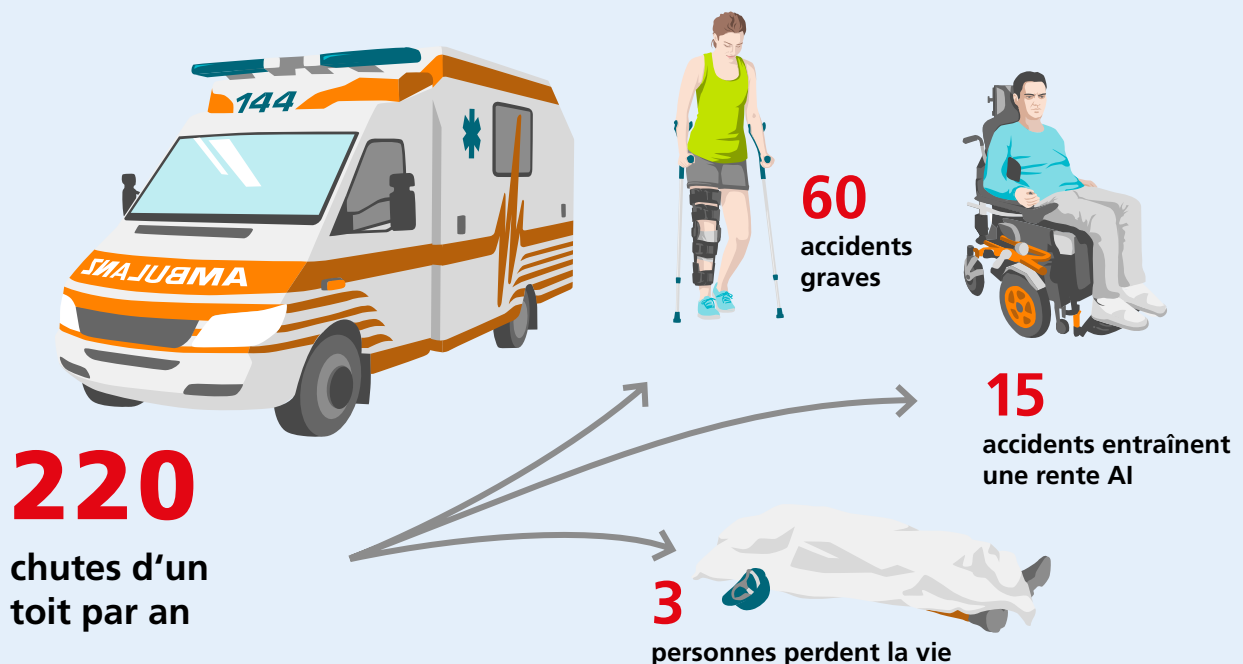
Risque d'accident mortel

Décès pour 100 000 travailleurs à plein temps



Depuis 2012, le risque de décès dans l'AANP est passé en dessous des dix cas pour 100 000 travailleurs à plein temps.

Infographie de suva.ch (exemple) : Les chutes d'un toit ont souvent une fin tragique

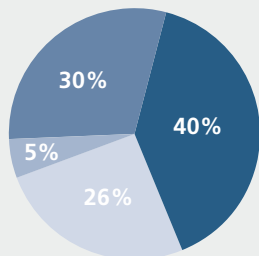


Source : SSAA, accidents professionnels des personnes travaillant en Suisse (2010-2019) / accidents graves = accidents entraînant un arrêt de travail d'au moins 3 mois travail

Extrait d'une analyse d'entreprise de transport (exemple): Accidents professionnels selon le mode de survenance

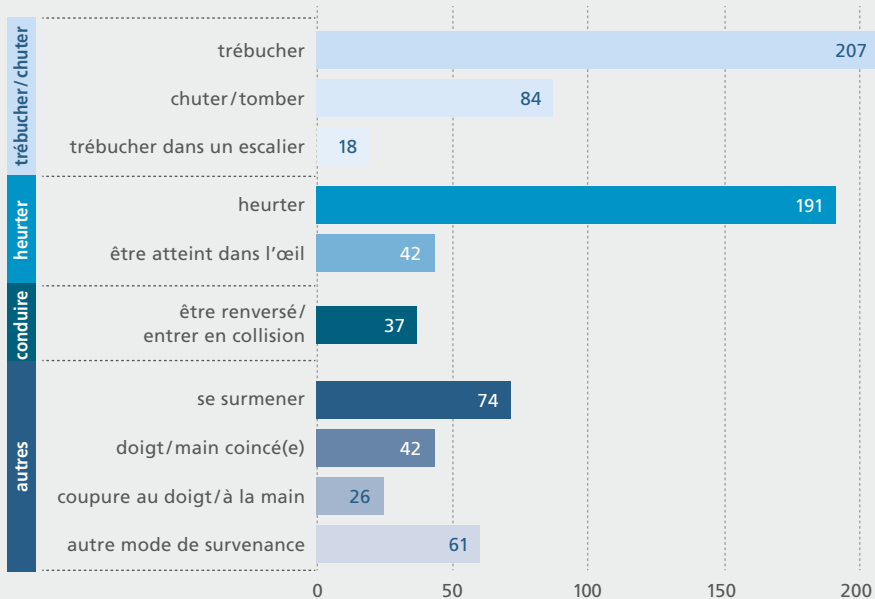
Années d'accident 2017 à 2026 : 782 accidents professionnels

Mode de survenance groupé



- conduire 5%
- autres 26%
- heurter/être heurté 30%
- trébucher/chuter 40%

Mode de survenance détaillé



Service de renseignements du SSAA

Pour des questions spécifiques concernant la statistique des accidents, le SSAA propose un service de renseignements public à l'adresse unfallstatistik@suva.ch. Les analyses concernant les accidents sur des thèmes précis sont ainsi souvent mises à la disposition des médias, des associations, des chercheurs, des chargés de sécurité et d'autres personnes intéressées. Le SSAA fournit ainsi un précieux travail d'information publique en matière de sensibilisation aux dangers d'accident.

Les statistiques d'entreprise connaissent un essor fulgurant grâce à l'IA

Afin de soutenir la mise en place de mesures ciblées dans les entreprises, le SSAA met à la disposition de la CFST des informations sur les accidents, les entreprises et les branches. Les organes d'exécution peuvent ainsi classer les entreprises en fonction de leur potentiel de prévention et en déduire les priorités en matière de contrôle. Les informations relatives à chaque accident professionnel, sous une forme anonymisée, aident également les organes de contrôle à préparer les visites d'entreprises, en permettant d'identifier les dangers potentiels à partir des statistiques des accidents internes.

Depuis 2023, les classifications d'accidents issues du codage des échantillons sont également utilisées comme données d'entraînement pour déterminer les causes d'accidents de tous les accidents à partir des déclarations d'accidents au moyen des méthodes basées sur l'IA. Elles permettent d'identifier les accidents typiques des entreprises de manière plus précise. Jusqu'ici, cela n'était possible que de façon très limitée pour les

grandes entreprises ou sur la base des accidents typiques de certaines branches. Le personnel de la Suva dispose désormais d'évaluations standardisées spécifiques à l'entreprise. Ces données sont très appréciées et servent à préparer les visites d'entreprises dans le cadre de l'exécution de la sécurité au travail et du conseil en prévention. Elles profitent ainsi indirectement aux entreprises.

Depuis décembre 2025, le SSAA fournit également ces catégorisations des causes d'accidents pour tous les accidents professionnels à la banque de données relatives à l'exécution (dans le cadre du projet d'extension des données d'accidents, voir article p.12). Les inspections cantonales du travail bénéficient ainsi d'un soutien lors de l'identification des risques prioritaires d'accident et de la définition de mesures de prévention appropriées dans les entreprises dont elles ont la charge. Pour l'heure, ces catégorisations sont réservées aux entreprises assurées à la Suva. Pour les entreprises assurées auprès des assureurs privés, ces informations seront intégrées progressivement d'ici à 2030.

Les solutions fondées sur l'IA gagnent en importance dans la statistique des accidents et ouvrent de nouvelles perspectives pour la sécurité au travail. Elles peuvent p. ex. formuler automatiquement des propositions de mesures de prévention sur mesure dans les entreprises, sur la base de leurs données d'accidents spécifiques. Un autre exemple d'application est la détection précoce de tendances qui, jusqu'à présent, n'étaient souvent pas identifiées dans les extrapolations d'échantillons. De nouvelles conditions sont ainsi créées pour que la statistique puisse continuer à rendre le travail et les loisirs plus sûrs.

La puissance des chiffres ou comment medmonitor.swiss améliore la sécurité dans les cabinets médicaux et dentaires grâce à des statistiques numériques

Dans le monde du travail moderne, notamment dans le secteur très sensible de la santé, la sécurité au travail va bien au-delà du simple respect des prescriptions légales. Il s'agit de protéger le capital le plus précieux d'un cabinet: la santé et la capacité de travail du personnel.



Les statistiques jouent un rôle décisif à cet égard. Elles ne sont pas seulement une série de chiffres : elles constituent la base d'une prévention ciblée. La solution par branche de medmonitor.swiss destinée aux cabinets médicaux et dentaires utilise une approche résolument numérique, basée sur des données, pour réduire durablement le nombre d'accidents et les risques pour la santé.

Quand la gestion de la qualité rencontre la sécurité : une approche numérique

La sécurité au travail et la protection de la santé ne sont pas des thématiques isolées : elles font partie intégrante d'une gestion de la qualité moderne. medmonitor.swiss propose à cet effet une solution numérique complète, conçue pour minimiser les contraintes administratives pour les cabinets tout en maximisant le niveau d'information.

Un élément central de ce système de gestion de la qualité numérique est l'enregistrement systématique des événements. Les cabinets médicaux adhérant à la solution par branche sont soutenus de façon proactive par le système. Des rappels réguliers permettent de documenter rapidement et en totalité les accidents et absences liés au travail. Ce mécanisme évite d'oublier les « accidents-bagatelle » qui, pris dans leur ensemble, fournissent souvent des indications importantes sur les failles systémiques.

Simplicité et précision pour des données de qualité

La qualité d'une statistique dépend étroitement de la qualité des données saisies. medmonitor.swiss a rendu le processus de saisie pour

les cabinets médicaux si intuitif que ce travail ne prend que très peu de temps dans le cadre d'une journée bien remplie. Mais malgré sa simplicité, la profondeur des données est remarquable.

Au lieu de simplement indiquer qu'il s'est passé quelque chose, le système demande des détails spécifiques qui seront déterminants pour la prévention ultérieure :

- Lieu de l'événement : l'accident s'est-il produit en salle de soins, lors de la préparation des instruments au service de stérilisation ou en laboratoire ?
- Type de contamination : y a-t-il eu un contact avec du sang, de la salive ou d'autres substances potentiellement infectieuses ?
- Circonstances : portait-on l'équipement de protection individuelle au moment de l'accident ?

Cette collecte détaillée permet d'obtenir des données de la plus haute qualité qui vont bien au-delà des déclarations d'accident traditionnelles.

Le cycle annuel d'analyse : générer des connaissances

La collecte des données n'est qu'une première étape. Le véritable atout de la solution par branche de medmonitor.swiss réside dans l'évaluation annuelle. Les données anonymisées collectées dans toutes les entreprises adhérentes sont soumises une fois par an à une analyse statistique exhaustive.

Ce processus résume les principaux résultats : quelles sont les nouvelles sources de dangers ? Dans quels domaines les mesures de prévention ont-elles eu un effet ? Ce résumé annuel sert de « bilan de santé »

pour l'ensemble de la branche. medmonitor.swiss fait office de plateforme d'information qui transforme des quantités de données complexes en rapports compréhensibles et exploitables.

Retours d'expérience : le cabinet en tire parti

Les statistiques ne déploient leur utilité que lorsque les connaissances reviennent là où elles ont été collectées : dans les cabinets médicaux et dentaires. medmonitor.swiss veille à ce que les résultats des analyses annuelles soient directement mis à la disposition des entreprises.

Les statistiques fournissent de précieuses informations directement utilisables au quotidien par le cabinet. Elles révèlent p. ex. si certaines étapes de travail sont exposées à un risque accru dans toute la branche. Ces renseignements permettent aux propriétaires de cabinets et aux préposés à la sécurité d'organiser leurs formations et instructions internes précisément là où les besoins sont le plus importants. Il s'agit d'un processus d'amélioration continue : les données permettent de tirer des constats, les constats mènent à des mesures et les mesures permettent de réduire le nombre d'accidents.

Priorité aux coupures et piqûres

Les analyses statistiques des dernières années dressent un tableau clair : les piqûres et les coupures sont de loin les causes d'accident les plus fréquentes dans les cabinets médicaux et dentaires. Ces incidents sont particulièrement graves car, dans la plupart des cas, ils sont associés à une contamination par des liquides corporels.

Le risque de transmission d'agents pathogènes comme l'hépatite B, C



Dr Peter Kunszt
Directeur
technique, med-
monitor.swiss



Les statistiques de la solution par branche fournissent des informations précieuses, directement pertinentes pour la pratique quotidienne.

ou le VIH est réel pour ce type de blessures. Grâce à ces statistiques détaillées, medmonitor.swiss peut apporter un soutien très concret dans ce domaine :

- Bulletins des dangers : informations ciblées sur les instruments à risque ou les erreurs de manipulation.
- Optimisation des processus : recommandations pour rendre la préparation des instruments plus sûre.
- Mesures de protection : conseils sur l'utilisation d'instruments de sécurité permettant de minimiser techniquement le risque de piqûre.

Avantages pour les cabinets

L'adhésion à la solution par branche numérique et l'utilisation des statistiques offrent aux cabinets médicaux et dentaires des avantages tangibles :

- Documentation simplifiée : ce système numérique permet de gagner du temps et de réduire la charge administrative dans le domaine de la gestion de la qualité.
- Prévention précise : les mesures sont fondées sur des faits et non sur des suppositions. Cela augmente la précision des investissements en matière de sécurité.
- Réduction des coûts liés aux absences : moins d'accidents, cela signifie moins de coûts pour la poursuite

du versement du salaire et la recherche de personnel de remplacement. Un facteur décisif lors de pénurie de personnel qualifié.

- Sécurité juridique : l'enregistrement et la mise en œuvre systématiques des recommandations permettent aux cabinets de satisfaire pleinement à leur devoir de diligence (directive MSST).

Conclusion : l'intelligence numérique pour la santé

Pour medmonitor.swiss, les statistiques sont bien plus qu'une obligation. Elles sont le cœur d'une stratégie de prévention intelligente. En associant une solution de gestion de la qualité numérique conviviale et une analyse annuelle approfondie, medmonitor.swiss crée une culture de la sécurité basée sur des données réelles.

Le message est clair :

comprendre les chiffres et connaître les détails permet d'écartier les dangers avant qu'ils ne se transforment en accidents. Avec la solution par branche de medmonitor.swiss, les cabinets disposent d'un partenaire qui synthétise la complexité des données et les transforme en solutions simples et efficaces pour leur quotidien. La sécurité devient ainsi planifiable et quantifiable, afin de protéger toutes les personnes concernées.

Peindre
une façade

Glisser
d'une marche
de l'échelle

Peintre,
en formation

Canton
de Berne,
Berthoud



Glisser en montant sur
les marches de l'échelle et
se casser la cheville droite
en percutant le sol.

Importance des données d'accidents spécifiques des entreprises

Une prévention ciblée passe par des données d'accidents fiables et détaillées. Avec son projet « Données d'accidents », la CFST a instauré, en collaboration avec ses partenaires, un socle de données exhaustif et centralisé. Son objectif: identifier précocement les dangers potentiels, développer des mesures de prévention ciblées et rendre le travail plus sûr.

Accéder à des données d'accidents fiables et spécifiques aux entreprises est essentiel pour un travail de prévention efficace dans les entreprises et une exécution efficiente. Les organes d'exécution ne peuvent disposer d'informations complètes, actuelles et de qualité que si les dangers potentiels ont été identifiés suffisamment tôt et que des mesures de prévention appropriées ont été prises. Lors d'une prestation de conseils sur place, ces données fournissent aux inspecteurs des renseignements fondamentaux sur les failles de sécurité ou les processus de travail particulièrement risqués. Elles fournissent une base objective lorsqu'ils échangent avec les responsables de la sécurité et renforcent l'acceptation des mesures recommandées. Elles permettent aussi une planification adaptée aux besoins à travers un accompagnement ciblé des entreprises présentant des accidents atypiques et une utilisation plus efficace des ressources.

Données limitées pour les inspections cantonales du travail

Alors que la Suva, en tant qu'assureur, était déjà dotée d'une solide base grâce à ses propres systèmes, les inspections cantonales du travail (ICT) disposaient de données très restreintes. Les informations se limitaient essentiellement à la date et à la catégorie de l'accident, à la nature de la lésion ainsi qu'à la partie du corps touchée. De plus, il n'était pas possible d'attribuer clairement l'accident à un site spécifique pour les entreprises possédant plusieurs succursales. Le manque d'informations qui en résultait ne permettait pas un travail de prévention ciblé et efficace.

Placé sous l'égide de la CFST, le groupe de travail « Données d'accidents » a été institué avec la participation des assureurs privés, du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), des ICT, du SECO, de la Suva et avec un soutien externe d'APP afin d'y remédier. Les travaux de ce groupe ont démontré que la Suva disposait déjà de données plus complètes et cohérentes sur les accidents, tandis que les assureurs privés fournissaient des indications de qualité variable. Le SSAA a montré quelles informations sont actuellement disponibles et comment celles-ci pourront être analysées de manière systématique à l'avenir.

Davantage de données pour plus de connaissances

Les données supplémentaires qui devront être intégrées à l'avenir dans la banque de données relatives à l'exécution ont été déterminées sur la base de ce constat. Les données ont été complétées en conséquence et

contiennent désormais des indications sur le canton, le lieu et la date de l'accident, l'activité exercée, les circonstances de l'accident, l'environnement, la profession et la position dans l'activité, ainsi qu'une description anonymisée de l'accident. Lors du traitement de ces informations, la protection des données a été garantie de manière systématique, de sorte qu'il n'est pas possible d'identifier les personnes concernées.

Une avancée importante a consisté en l'intégration des données étendues dans la banque de données relatives à l'exécution. Grâce à ce système centralisé, les inspections cantonales du travail disposent désormais immédiatement de ces informations, dans une qualité améliorée et sous une structure uniforme. Bien que les données des assureurs privés n'atteignent pas encore la qualité visée dans tous les domaines, l'état global des données s'améliore continuellement. Il en résulte des analyses plus précises, notamment au niveau de l'identification d'entreprises nécessitant un soutien accru. La planification stratégique en bénéficie également, car ce socle de données élargi facilitera à l'avenir l'orientation des nouvelles actions prioritaires et soutiendra le développement d'outils correspondants.

Un objectif clair

Le principal objectif du projet est de réduire durablement le nombre d'accidents professionnels dans les entreprises et d'augmenter ainsi la sécurité des travailleurs. L'amélioration des données permet d'effectuer une prévention ciblée, orientée risques et adaptée à l'entreprise concernée. Disposer d'informations détaillées et cohérentes permet de conseiller plus efficacement les entreprises et de les soutenir dans la mise en œuvre de mesures de protection adéquates, ce qui entraîne une réduction du nombre d'accidents professionnels mais aussi, à long terme, des coûts directs et indirects en lien avec les accidents. Alors que les coûts directs comprennent principalement les traitements médicaux et les prestations d'assurance, les coûts indirects résultent notamment des arrêts de la production, des dépenses d'organisation supplémentaires ou de la perte de savoir-faire.

Le projet « Données d'accidents » constitue ainsi une étape essentielle vers une amélioration durable de la qualité des données et de leur utilité. Ce socle de données élargi constitue une base solide pour un travail de prévention moderne, efficace et orienté sur les risques, qui se traduit par des décisions fondées, des mesures ciblées et, en définitive, par une sécurité accrue dans les entreprises.

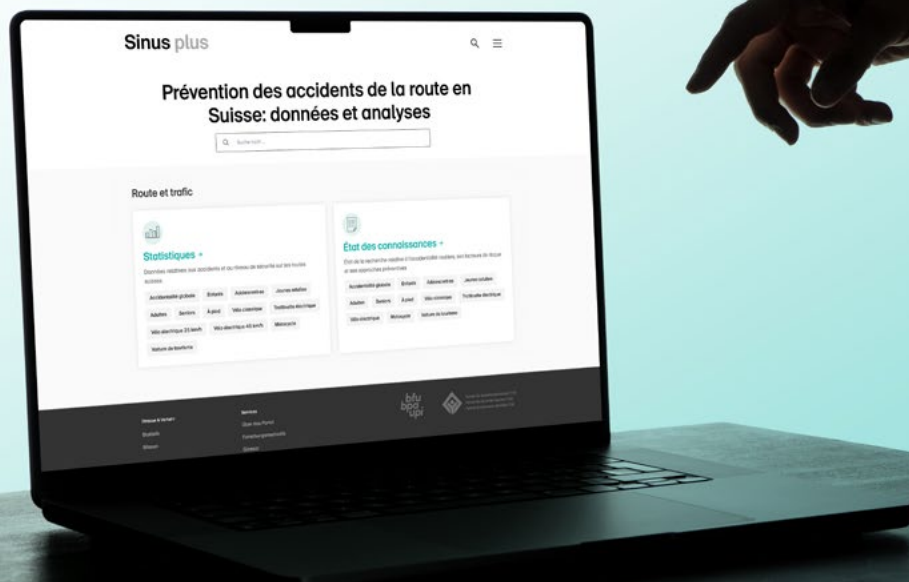


Christof Stämpfli
Chef Sécurité
au travail et
protection de la
santé, Office de
l'économie, Berne

Les connaissances du BPA issues de la recherche à portée de clic

Statistiques actuelles sur les accidents, niveau de sécurité, analyses des tendances, facteurs de risque ou encore approches de prévention: le nouveau portail sinus-plus.ch met en ligne les connaissances de base du BPA en matière de prévention des accidents de la route.





Avec *Sinus plus*, des spécialistes développent des mesures de sécurité routière sur une base scientifique.

S*inus plus* devient la plateforme d'information centralisée en matière de prévention routière en Suisse, explique Mario Cavegn, membre de la direction, qui a lancé le projet au BPA. Les scientifiques, décideurs des milieux politiques et administratifs ainsi que responsables de la mise en œuvre et praticiens des cantons, des communes et de l'économie privée trouveront sur ce portail tout ce dont ils ont besoin dans leur quotidien pour prévenir les accidents.

Chiffres

Une plateforme qui offre par conséquent « tout » ce dont a besoin un public de spécialistes. Mais qu'en est-il exactement ? « Le portail propose tout d'abord des statistiques détaillées des accidents intervenus sur les routes suisses au cours des dix dernières années », indique Mario Cavegn. Il est possible de filtrer les données : nombre d'accidents de voiture graves par tranche d'âge ? Aucun problème. Répartition des accidents de la circulation en Suisse alémanique par cause d'accident ? C'est aussi possible.

« Les données sont présentées sous forme de graphiques dynamiques, en sélectionnant également les conséquences de l'accident et la période », selon M. Cavegn. Les statistiques ainsi obtenues peuvent être exportées afin de les intégrer dans un rapport ou un plan de prévention des accidents.

Les utilisateurs peuvent avoir une vue d'ensemble des accidents survenus en Suisse.

Le BFU complète les statistiques sur les accidents publiées sur « *Sinus plus* » avec les chiffres issus des relevés annuels sur le comportement de la population suisse dans la circulation routière. Quelques clics suffisent pour découvrir le taux de port de la ceinture de sécurité, du casque de cycliste et des équipements de protection à moto et connaître le

pourcentage d'utilisateurs de la route distraits.

Cause et risque

« Outre la partie statistique du site Internet, *Sinus Plus* va encore plus loin », déclare Markus Deublein, responsable de la recherche sur la circulation routière pour le BPA. Ainsi, *sinus-plus.ch* propose plus de 160 pages d'information sur lesquelles les experts du BPA analysent l'accidentalité et la classe sur la base d'études nationales et internationales. L'éventail des thèmes est vaste.

Il a donc fallu rechercher un moyen simple pour les regrouper : les pages sont subdivisées en fonction du mode de mobilité et de la tranche d'âge. Il existe notamment des pages telles que « Accidents de vélo chez les enfants » ou « Accidents impliquant des seniors à pied ». « Les utilisateurs peuvent avoir une vue d'ensemble des accidents survenus en Suisse », poursuit M. Deublein.

Dans le même temps, « *Sinus Plus* » indique les raisons pour lesquelles



Benedikt Bucherer
Rédacteur Web,
BPA, Berne



Sur sinus-plus.ch, les accidents sont analysés et classés.

surviennent ces accidents de la circulation. Les experts du BPA analysent sur ces pages les facteurs de risque d'accident de la circulation et les classent. Pourquoi les enfants sont-ils particulièrement exposés aux accidents? Quel rôle jouent les refus de priorité en cas d'accident à vélo? Comment l'alcool affecte-t-il la capacité de conduire? Ces pages fournissent des réponses à de telles questions et à bien d'autres encore.

« *Sinus plus* est donc une plateforme de connaissances moderne et la seule en son genre en Suisse. Les contenus sont sûrs sur le plan technique et tout le monde peut s'informer simplement rapidement et de manière ciblée », explique Markus Deublein.

Prévention

Savoir précisément quels usagers de la route sont victimes d'accidents graves et pour quelles raisons est une condition indispensable pour développer des mesures de prévention efficaces. Et c'est ce dont il s'agit au final. « *Sinus plus* permet aux spécialistes de la prévention des accidents de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de sécurité routière sur une base scientifique », ajoute Mario Cavegn.

« C'est pourquoi l'offre de contenu est complétée par des approches générales en matière de prévention. » Ce portail contient des informations et des évaluations sur l'impact des contrôles de police, des campagnes de sensibilisation ou des offres de formation et de perfectionnement.

Aperçu rapide

Statistique des accidents, analyses de l'accidentalité, facteurs de risque et approches de prévention : sinus-plus.ch fournit toutes les informations nécessaires à la prévention des accidents de la circulation. Et ce site montre également ce qui est particulièrement important et quelles approches de prévention sont les plus prometteuses et dans quel environnement.

Intuitif et convivial, sinus-plus.ch permet aux utilisateurs de s'orienter facilement. Via la page d'accueil, ils accèdent aux informations souhaitées en trois clics au maximum.

Le BPA poursuivra le développement du portail et l'actualisera régulièrement. Les deux rubriques principales « Statistiques » et « État des connaissances » vont être complétées par une troisième : « Mise en œuvre ». Les spécialistes des accidents du BPA pourront ainsi mettre en pratique les approches générales de prévention à l'aide de recommandations pratiques.

Avec le soutien du Fonds de sécurité routière (FSR)

« *Sinus plus* » a été rendu possible grâce au soutien financier du FSR. Le FSR promeut la sécurité routière en initiant, finançant et coordonnant des projets de prévention.

Levage et port manuels de charges : quelles limites ?

« Selon la Suva, nous n'avons pas le droit de soulever plus de 25 kg ». Cette phrase a la vie dure dans les entreprises suisses. D'un côté, il est à saluer que les supérieurs et les collaborateurs soient conscients des contraintes physiques (trop) importantes. De l'autre, il n'est pas fondamentalement interdit de soulever plus de 25 kg. On notera d'ailleurs que, des charges nettement plus légères peuvent également entraîner des problèmes de santé et que l'on sous-estime souvent les risques liés à la manutention fréquente de charges moyennes.

Une lecture attentive de la publication 1903 « Valeurs limites d'exposition aux postes de travail » de la Suva permet d'y voir un peu plus clair. Le chapitre 4.2 indique que « les valeurs indicatives de poids tolérables sont de 25 kg pour les hommes et de 15 kg pour les femmes ». Il précise ensuite : « En cas de manutention (ou manipulation) régulière de charges, il faut effectuer une détermination des dangers si les charges dépassent 12 kg pour les hommes et 7 kg pour les femmes. »

Concrètement, cela signifie que des mesures doivent être prises pour lever des poids à partir de 25 kg (ou 15 kg pour les femmes). Celles-ci doivent comprendre au minimum la formation du personnel à des techniques permettant de ménager la santé. La manutention de charges lourdes au quotidien exige des mesures techniques ou organisationnelles adéquates afin de protéger le personnel. Plus le poids à lever est important, plus il apparaît clairement que des aides au levage appropriées sont nécessaires et utilisées dans la pratique.

Dans de nombreuses entreprises en Suisse, ce ne sont toutefois pas des charges particulièrement élevées, mais une multitude de charges légères à moyennement lourdes qui sont manipulées quotidiennement. Exemple typique : les services logistiques où les commandes des clients sont emballées et palettisées, avec un poids moyen souvent compris entre 10 et 15 kg.

Petites charges, autres maux

Alors que les collaborateurs manipulant des charges lourdes se plaignent souvent de maux de dos, les douleurs au niveau des poignets, des coudes ou des épaules sont plus fréquentes pour les charges moyennes. Le lien entre les douleurs et les poids déplacés est cependant moins évident. En effet, outre le poids de la charge à proprement parler, la fréquence des opérations de levage et les conditions d'exécution jouent un rôle crucial. Il

est par conséquent obligatoire d'effectuer une détermination des dangers si les charges dépassent 12 kg pour les hommes et 7 kg pour les femmes en cas de manutention régulière. « Régulière » signifie à partir de quatre opérations de levage en moyenne par heure.

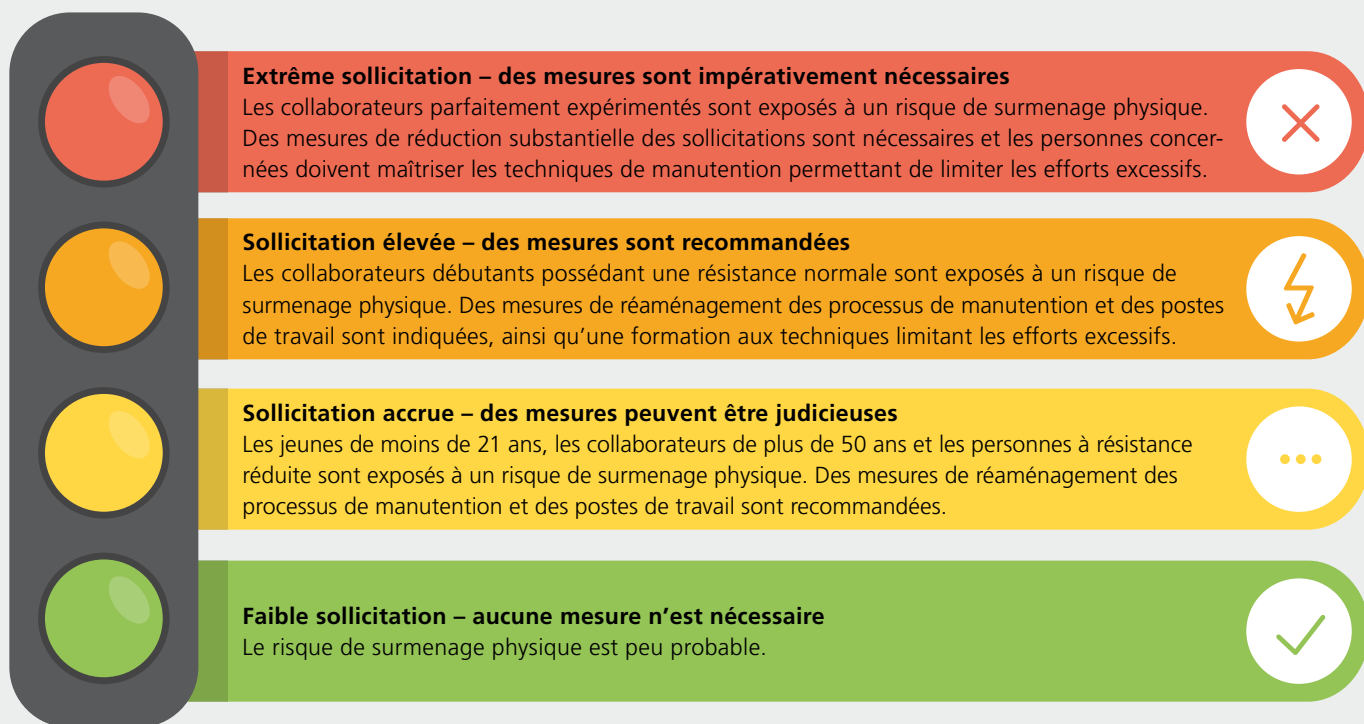
Dans l'idéal, la détermination des dangers s'effectue à l'aide de la liste de contrôle Suva 88190 : « Évaluation

des contraintes corporelles. Manutention des charges ». Cette liste de contrôle tient compte du poids de la charge, du nombre d'opérations de levage, de la posture et des autres conditions de travail. Un code couleur permet de déterminer immédiatement si des mesures sont superflues (vert), éventuellement utiles (jaune), recommandées (orange) ou impérativement nécessaires (rouge). Alors que la liste de contrôle virent très rapidement au rouge en cas de charges lourdes, d'autres facteurs s'avèrent décisifs pour les charges légères et moyennes.

Les risques liés à la manutention fréquente de charges moyennes sont souvent sous-estimés.



Christian Müller
Chef du team
ergonomie, Suva,
Lucerne



Évaluation des mesures nécessaires selon l'outil 88190.f de la Suva.

La liste de contrôle permet aussi de tester les différentes mesures potentielles et leur efficacité. Une réduction du nombre d'opérations de levage pour un poids identique peut p. ex. aboutir à une amélioration de « rouge » à « orange » ou « jaune ».

Même un simple ajustement de la hauteur de travail afin de travailler le buste droit, charge près du corps, permet de réduire les sollicitations. Il est toutefois recommandé de faire appel à un spécialiste pour effectuer une analyse minutieuse du risque et établir une liste exhaustive des mesures appropriées.

Un exemple pratique

Un exemple typique est la sortie de marchandises d'une entreprise. De nombreux colis aux poids les plus divers doivent être scannés et chargés sur des palettes ou dans des chariots de la Poste. Chaque colis est souvent manipulé plusieurs fois : il faut p. ex. le tourner pour lire l'étiquette. Ou bien il faut mettre le colis posé par terre sur une palette vide puis le placer au sommet de la pile, ce qui entraîne des postures inadéquates. Même si les poids séparés

ne sont pas élevés, la fréquence des opérations levage et les postures inadéquates peuvent provoquer des troubles de l'appareil locomoteur.

Des mesures techniques permettent de remédier à ce problème, p. ex. avec un système de manutention conçu de sorte que les étiquettes soient toujours placées correctement, sur le dessus. Idéalement, le système de manutention doit être réglable en hauteur afin que différents collaborateurs puissent prendre les colis à une hauteur ergonomique (env. à hauteur de hanche, selon les dimensions du colis).

Les gerbeurs avec réglage automatique de la hauteur assurent p. ex. une hauteur adéquate lors de la palettisation. Pour les palettes avec des hauteurs de chargement très élevées, il existe aujourd'hui des systèmes qui peuvent être abaissés dans le sol.

Même pour les charges moyennes, il est recommandé d'utiliser des systèmes de levage tels que des palonniers à ventouses. Ceux-ci permettent de lever tous types d'emballages et, avec un peu d'entraînement,

assurent une manipulation aussi rapide qu'une opération manuelle.

Un vrai plus pour l'entreprise

La manutention des charges au poste de travail nécessite une planification et une analyse détaillées afin de minimiser les risques pour la santé des collaborateurs. Outre le poids des charges, la fréquence des opérations de levage et l'ergonomie sont déterminantes. Les mesures de prévention, telles que l'adaptation des processus, l'utilisation ciblée d'outils techniques ou l'optimisation de l'environnement de travail, aident à lutter efficacement contre les contraintes exercées sur l'appareil locomoteur.

À long terme, ces adaptations non seulement contribuent à la protection de la santé des collaborateurs, mais elles augmentent aussi l'efficacité et la durabilité des processus de travail de l'entreprise.

Informations complémentaires :

www.suva.ch/1903.f
www.suva.ch/88190.f



Révision des annexes de la directive MSST

En novembre 2025, les annexes 1 à 5 de la directive CFST 6508 (directive MSST) ont été publiées dans une version entièrement remaniée. Cette directive vise à promouvoir la prévention systématisée des accidents et des maladies professionnels ainsi que la protection de la santé. Datant de 2006, la version précédemment en vigueur ne correspondait plus à l'état de la technique dans de nombreux domaines. La révision a apporté d'importantes modifications qui améliorent la terminologie et la systématique de la directive.

Le remaniement de ces cinq annexes visait à les adapter aux conditions techniques et juridiques actuelles et à les clarifier. L'objectif était d'améliorer l'applicabilité de la directive et de renforcer le soutien à la prévention systématisée.

Une modification a également été apportée au texte principal de la directive, qui inclut désormais les « spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé ». Cette adaptation a été rendue nécessaire par l'ajout de ce titre à l'art. 11d OPA. Les « expertes et experts STPS » n'ont pas encore pu être mentionnés faute de base légale. Une fois celle-ci disponible, ils seront également inclus dans la directive.

Définition plus précise des dangers particuliers

L'annexe 1 de la directive, qui fournit la liste des dangers particuliers, a fait l'objet d'un remaniement complet. Désormais, les définitions correctes des dangers sont utilisées et les dangers sont présentés conformément à la structure du tableau des dangers. Compte tenu des ambiguïtés relevées par le passé quant à la finalité de l'annexe, il est désormais indiqué que la liste sert uniquement à l'évaluation de l'obligation de faire appel à des spécialistes et non à une détermination systématique des dangers ou à une description au sens de l'art. 8 OPA.

Suppression de certains points dans l'annexe 1

Certains points ont été supprimés de la liste, tels que les « Travaux sans emplacement de travail fixe ». Ce point a souvent été source de confusion en raison des exceptions.

Il a été retiré de la liste, car il ne s'agit pas à proprement parler de dangers particuliers, mais d'une énumération d'activités ou de branches.

De même, les points « Travaux dans des conditions de service particulières et travaux d'entretien/avec risque accru d'accident ou de maladie professionnels » ne figurent plus dans la liste. Lors de ces activités, les dangers particuliers énumérés à l'annexe 1 peuvent survenir et doivent être identifiés. Les travaux en régime spécial ne constituent pas en général un danger particulier. Le point « Personnes travaillant seules présentant un risque

élevé d'accident » a également été supprimé. Le fait de travailler seul ne présente pas de danger particulier en soi. Dans ce cas-là, le risque élevé d'accident est aussi couvert par les dangers particuliers mentionnés.

Ajout de nouvelles définitions

La directive inclut désormais les « travaux présentant des dangers liés à un environnement de travail particulier ». Il s'agit notamment des travaux relevant jusqu'à présent de l'ordonnance sur les travaux de construction, des travaux dans des zones où roulent des véhicules ou sur des voies ferrées, des travaux dans une atmosphère appauvrie en oxygène, des travaux en milieu hyperbare ainsi que des travaux à des postes de travail permanents où la température ambiante dépasse 30 °C ou est inférieure à 0 °C pour des raisons techniques.

La liste des dangers particuliers a également été complétée par les rubriques « Travaux dans des espaces confinés » et « Horaires de travail contraignants, tels que le travail par équipe ou le travail de nuit ». Ces derniers sont désormais inclus, car il est scientifiquement prouvé qu'ils entraînent un risque accru d'accident.

En outre, les « travaux présentant des contraintes pour l'appareil locomoteur » et les « travaux présentant des dangers thermiques » permettent d'employer les termes adéquats pour définir les dangers. Ils remplacent les

anciennes dénominations « Déplacement manuel de charges » et « Travaux avec des agents chauds ou froids ».

Définitions plus précises

Plusieurs dangers particuliers ont également été définis plus précisément. En ce qui concerne le risque de chute, le terme « surélevés » a été remplacé par « dès 2 m de hauteur », conformément à la valeur spécifiée dans l'ordonnance sur les travaux de construction.

Pour les dangers électriques, sont désormais répertoriés les travaux à proximité de produits, d'équipements ou d'installations sous tension, non protégés. En effet, les travaux à proximité d'éléments sous haute tension entraînent la mort, car les dangers ne sont pas perçus. Le terme « installations à courant fort » a été remplacé par des valeurs de tension et d'intensité. Les tensions

La révision des annexes de la directive CFST 6508 permet de renforcer la prévention globale et systématique.



Eric Montandon
Responsable du service spécialisé MSST, secrétariat de la CFST, Lucerne



Les «horaires de travail contraignants, tels que le travail par équipe ou le travail de nuit, ont été ajoutés à la liste des dangers particuliers. Il est scientifiquement prouvé qu'ils entraînent un risque accru d'accidents professionnels.

inférieures à 50 V en courant alternatif ou de 150 V en courant continu et les courants inférieurs à 2 ampères ne sont pas considérés comme des dangers particuliers.

Pour les substances nocives, les petites quantités librement accessibles dans le commerce de détail sont exclues des dangers particuliers. Les entreprises qui utilisent des petites quantités usuelles de produits ménagers, tels que des nettoyants WC ou des tablettes pour lave-vaisselle, ne sont ainsi pas considérées comme présentant des dangers particuliers.

Les travaux avec des substances et des préparations inflammables et explosibles sont désormais considérés comme comportant des dangers particuliers, quelle que soit la quantité. Un seuil de 100 litres a été fixé uniquement pour l'entreposage proprement dit.

Remaniement et adaptation des annexes 2 à 5

Dans l'annexe 2, le tableau récapitulatif des tâches typiques des spécialistes MSST a été structuré selon les 10 éléments du système MSST. Il ne repose plus sur l'affectation des tâches, mais sur la nature des tâches confiées aux spécialistes. Le critère décisif réside dans les

compétences et non dans le titre d'une personne. Cette adaptation résulte du fait que les tâches ne peuvent pas toujours être clairement attribuées à un groupe de spécialistes. La collaboration entre les spécialistes de la sécurité au travail est au premier plan. L'objectif est ainsi de confirmer le principe de système et la démarche systématique et globale.

Dans l'annexe 3, l'explication relative au modèle subsidiaire est plus courte et utilise le terme générique de « spécialistes de la sécurité au travail ».

Dans l'annexe 4, la détermination des dangers, et non plus l'analyse des causes, est définie comme constituant la base de la prévention systématisée. La détermination des dangers est essentielle pour la prévention globale de la sécurité au travail et de la protection de la santé, contrairement à l'analyse des causes, qui ne permet d'apporter d'amélioration qu'après un accident.

Les définitions du danger et du risque ont été ajoutées parce qu'en pratique, ces deux termes sont souvent confondus et intervertis. Les connaissances requises ont été redéfinies. Il ne s'agit pas ici d'une règle contractuelle, mais de la capacité à déterminer systématiquement tous



Désormais, les travaux sur ou à proximité de produits, d'équipements ou d'installations sous tension, non protégés affichant une tension supérieure à 50 V en courant alternatif ou à 150 V en courant continu, ainsi qu'une intensité supérieure à 2 ampères, sont considérés comme présentant un danger particulier.

les dangers et à mettre en œuvre les mesures correspondantes nécessaires pour la sécurité au travail et la protection de la santé.

L'explication de la détermination des dangers a été complétée par la méthode « sur la base des activités, des équipements de travail et des substances » et le tableau des phénomènes dangereux. Ce tableau est un outil essentiel pour la détermination systématique des dangers.

La définition de la justification de l'appel à des spécialistes et des mesures prises inclut désormais quatre moyens qui sont interdépendants et ne doivent pas être compris comme une énumération de possibilités indépendantes (et/ou). En principe, l'entreprise doit prouver comment elle met systématiquement en œuvre les exigences légales en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. La justification par des moyens simples vise à réduire le travail de documentation grâce aux documents existants. Les renseignements oraux ne sont plus acceptés, car ils ne peuvent être ni documentés ni vérifiés.

Ce qui compte, ce sont les compétences d'une personne, et non son titre.

La définition du nombre de collaborateurs a été simplifiée. Il ne faut plus calculer de moyenne arithmétique. Le critère déterminant est le nombre de collaborateurs à protéger dans l'entreprise. Le moment et le taux d'occupation ne sont pas pertinents.

Enfin, l'annexe 5 (Textes législatifs déterminants) mentionne désormais l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail et l'art. 11d OPA.

Conclusion

La révision des annexes de la directive CFST 6508 permet de renforcer la prévention globale et systématique. Dans cette nouvelle version, les termes et définitions corrects sont utilisés de la meilleure manière possible, ce qui élimine tout risque de malentendu.

La révision se concentre en outre sur les tâches à accomplir et non sur la personne qui doit les effectuer ou la méthode à employer.



SAFE AT WORK : la prévention au cœur du service

En cuisine, quand c'est l'heure de pointe, chaque seconde compte : mouvements répétitifs, sols glissants, couteaux tranchants, chaleur omniprésente et manque de temps. C'est précisément dans ces situations apparemment de routine que se produisent chaque année quelque 8600 accidents professionnels dans l'hôtellerie-restauration. Un chiffre élevé qui prouve que la prévention ne se décide pas seulement sur le papier, mais là où l'on identifie les risques et prévient les accidents avant qu'ils ne surviennent.



Joachim Scholz
Spécialiste de la
sécurité au travail
STPS, SAFE AT
WORK, Berne

C'est dans ce contexte que SAFE AT WORK, la marque de prévention des cantons financée par la CFST, a lancé une campagne de sensibilisation ciblée dans la restauration afin d'ancrer systématiquement et durablement la sécurité comme partie intégrante du quotidien.

Plutôt que de parler de règles abstraites, la campagne mise délibérément sur des situations concrètes : glissades sur des sols gras et humides, coupures et chutes en cas de travail sous pression, brûlures causées par des fours, friteuses ou vapeurs ou bien encore troubles musculosquelettiques dus à la position prolongée debout

ou au port de charges lourdes. Cette approche se veut délibérément pragmatique : pas de nouvelles règles, mais miser sur une prise de conscience accrue des risques présents dans le travail au quotidien. C'est justement lors de tâches familières que l'on a souvent tendance à manquer de concentration ou à



Dave met les risques en évidence: en tant que mannequin de sécurité Safetest, il montre avec humour comment les accidents se produisent – et comment ils peuvent être évités.

ne pas faire attention – et c'est précisément là que surviennent la plupart des accidents.

Pour ancrer durablement ce message, SAFE AT WORK mise sur Dave, l'antihéros pragmatique. Il montre précisément ce qu'il vaut mieux ne pas faire dans des clips courts et délibérément directs. Le message reste gravé dans les esprits – simple, humoristique et sans ambiguïté: « Ne fais pas comme Dave, fais-le mieux. »

En complément aux vidéos, la campagne propose une vaste palette d'outils axés sur la pratique: un kit de formation complet avec des présentations, des guides et des processus clairs pour les formations internes, des affiches et des feuillets d'information, ainsi qu'une plateforme d'apprentissage en ligne avec 20 leçons courtes en 15 langues. Toutes les offres sont gratuites

et conçues de façon à s'intégrer aisément dans le quotidien de l'entreprise. Les autocollants, placés dans les cuisines, les salles de pause ou les entrées, rendent la sécurité dans l'environnement de travail constamment visible.

Ce n'est pas seulement une question de sécurité individuelle: il en va aussi de la stabilité de l'entreprise. En période de pénurie de main-d'œuvre spécialisée, chaque absence pèse lourd: mise sous pression des équipes, irrégularité des processus, perte d'un savoir-faire précieux. Prévenir les accidents signifie donc aussi garantir la sécurité organisationnelle, pour le personnel, les entreprises et la qualité du service fourni aux clients.

De bonnes raisons non seulement de connaître les offres de SAFE AT WORK, mais aussi de les utiliser concrètement.

Informations complémentaires

- **Visionner la vidéo:**
www.youtube.com/shorts/g_j7-WXLbys
- **Commander gratuitement des autocollants et posters:** info@safeatwork.ch
- **Plus d'informations:**
www.safeatwork.ch > Hôtellerie-restauration



Organisations spécialisées



agris

La fondation agriss est chargée de promouvoir la prévention des accidents et maladies professionnels dans les exploitations agricoles soumises à l'assurance-accidents obligatoire.



Association suisse d'inspection technique ASIT

L'ASIT (Association suisse d'inspection technique) est chargée de la surveillance des installations et équipements techniques, tels que les conduites et les pipelines, les installations dans les centrales électriques et les récipients sous pression, ainsi que de la surveillance du marché des ascenseurs et des équipements sous pression.



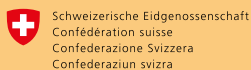
Association suisse pour la technique du soudage (ASS)

L'Association suisse pour la technique du soudage (ASS) est chargée de promouvoir la sécurité au travail lors du soudage, du coupage et des techniques connexes, ainsi que lors du stockage et de l'utilisation des gaz non raccordés au réseau.



Association pour l'eau, le gaz et la chaleur (SVGW)

L'Association pour l'eau, le gaz et la chaleur (SVGW) a pour mission de promouvoir la sécurité au travail en relation avec les combustibles et carburants gazeux de réseau dans les entreprises qui fournissent de tels gaz à des tiers par le biais de réseaux.



Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Ispettorato federale degli impianti a corrente forte ESTI
Inspektorat federal d'installaziuns a current ferm ESTI

Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI)

Electrosuisse et l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) sont chargées des tâches d'exécution et des tâches de prévention complémentaires dans le domaine de la prévention des accidents professionnels, dans la mesure où celles-ci sont en relation avec l'électricité.



Bureau pour la sécurité au travail de la SSE (BST)

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) avec son Bureau pour la sécurité au travail (BST) a pour mission de collaborer à la promotion de la sécurité dans les entreprises du secteur principal de la construction.



ASIT: le centre de compétences pour la sécurité technique et la prévention des accidents professionnels

Prévenir les accidents ne commence pas au moment où ils surviennent, mais dès l'identification systématique des risques afin de définir au plus tôt des mesures de prévention efficaces. Voilà plus de 150 ans que l'ASIT, l'Association suisse d'inspection technique, a adopté cette approche préventive. Organisation spécialisée mandatée par la CFST, l'ASIT joue depuis des décennies un rôle central dans la sécurité technique et la prévention des accidents professionnels.

Dépistage précoce des risques: au cœur de la prévention des accidents professionnels

Dans le cadre de la prévention des accidents, l'ASIT collabore étroitement avec la CFST. Tandis que la CFST est responsable, en qualité d'organe de coordination, de l'orientation stratégique de la sécurité au travail et la protection de la santé en Suisse, l'ASIT apporte ses compétences techniques dans la mise en œuvre opérationnelle. Fort de cette mission historique, l'ASIT est devenue une institution centrale de la surveillance technique de la sécurité en Suisse. Association de droit privé, indépendante et sans but lucratif, elle compte aujourd'hui environ 6000 membres. Elle assume des tâches tant administratives que privées sur mandat de la Confédération et des cantons.

L'une des missions principales de l'ASIT est d'identifier les risques à un stade précoce et de déduire des mesures de prévention efficaces. En tant qu'organisation spécialisée mandatée par la CFST, l'ASIT soutient les entreprises, les exploitantes et exploitants ainsi que les autorités dans l'utilisation sûre des équipements sous pression. À cet effet, l'ASIT exploite

notamment le service de déclaration pour les équipements sous pression, effectue des inspections – aussi bien à l'arrêt qu'en service –, établit des évaluations des dangers et évalue les réparations ainsi que les modifications.

L'ASIT veille ainsi au respect des exigences légales, des ordonnances et des règles de l'art reconnues, contribuant de manière déterminante à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, ainsi qu'à éviter les incidents imprévus causant des dommages corporels ou matériels.

ASIT – le gage de la sécurité des installations et des appareils techniques

L'ASIT est une entreprise du groupe ASIT et fait donc partie, conjointement avec Swiss Safety Center SA, du centre de compétences pour la sécurité technique et la gestion des risques.

L'ASIT comprend les divisions Inspection des chaudières, Inspection fédérale des pipelines, Inspection nucléaire et Inspection fédérale des ascenseurs ainsi que Surveillance du marché des équipements sous

pression. Ses activités principales sont la surveillance des pipelines, des installations dans les centrales nucléaires, des récipients sous pression et celle du marché des ascenseurs et des équipements sous pression. Les inspections comprennent à la fois des essais périodiques et des réceptions de nouvelles installations et portent principalement sur l'évaluation technique de la sécurité, la réduction des risques et le respect des prescriptions légales. L'ASIT exerce ces activités indépendamment de ses tâches en tant qu'organisation spécialisée mandatée par la CFST.

L'ASIT s'engage en outre dans la transmission des connaissances et la sensibilisation. À travers des formations, perfectionnements, publications spécialisées et manifestations axées sur la pratique, elle encourage la sensibilisation à la sécurité des employeurs, spécialistes et décideurs. Ces connaissances sont la base d'une culture de prévention efficace et durable dans les entreprises, et contribuent directement à réduire les accidents professionnels et les défaillances.

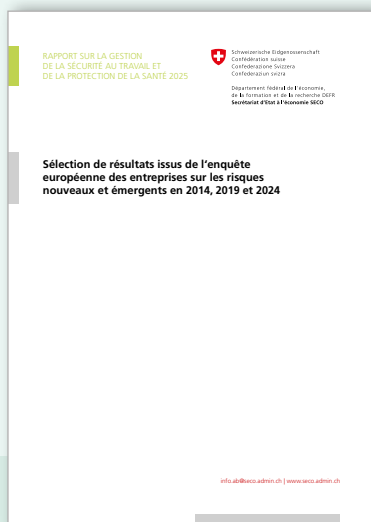
Informations complémentaires:

www.svti.ch/fr



Raffael Schubiger,
Directeur,
président du
Comité exécutif,
ASIT, Wallisellen

Moyens d'information et offres du SECO : nouveau



Rapport sur la gestion de la sécurité au travail et de la protection de la santé 2025

Le rapport décrit de quelle manière les entreprises gèrent leurs facteurs de risque. Il présente les raisons qui conduisent les responsables de la sécurité au travail et de la protection de la santé à prendre des mesures ou quels sont les obstacles qui subsistent à cet égard. Il s'agit d'une analyse secondaire descriptive basée sur l'Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents 2024 (ESENER).

- **Rapport sur la gestion de la sécurité au travail et de la protection de la santé 2025.**
www.seco.admin.ch/rapport-esener-2025



En cas d'intoxication: Centre antipoison 145 - Lire l'étiquette et communiquer l'UFI

L'Identifiant Unique de Formulation (UFI) est un code à 16 chiffres qui doit être imprimé sur les étiquettes des produits chimiques dangereux depuis le 1.1.2026. L'UFI sert en premier lieu à identifier rapidement et sans ambiguïté la composition chimique d'un produit lors d'un appel d'urgence à Tox Info Suisse. Le SECO a publié un dépliant sur l'UFI qui contient tout ce qu'il faut savoir à ce propos.

- **En cas d'intoxication: Centre antipoison 145 - Lire l'étiquette et communiquer l'UFI.**
www.seco.admin.ch/code-ufi

COMMANDES

Téléchargement PDF et commande
des versions imprimées

www.seco.admin.ch

> Indiquer le titre de la publication

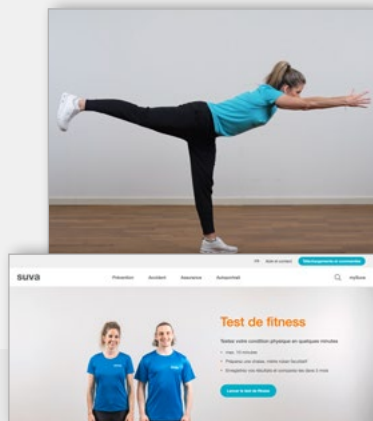


4 publications sur le harcèlement sexuel au poste de travail

Le harcèlement sexuel au travail est un problème très répandu en Suisse, comme le montre une étude publiée en 2024 par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) et le SECO. Cette dernière révèle qu'au cours des douze mois précédant l'enquête, un tiers des personnes employées avaient déjà été confrontées à une situation de harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

En réponse à ce constat, le BFEG et le SECO ont mis à jour leur matériel d'information qui comporte une brochure et une liste de contrôle à destination des employeurs ainsi qu'une brochure et un flyer pour le personnel. La documentation actualisée présente les droits et obligations des différents acteurs et rappelle les bases légales applicables, les principes de prévention et les procédures à suivre lors d'un cas de harcèlement sexuel.

- **Liste de contrôle – Harcèlement sexuel sur le lieu de travail.**
www.seco.admin.ch/liste-contrôle-harcèlement-sexuel
- **Harcèlement sexuel sur le lieu de travail – Guide pour les employeurs.**
www.seco.admin.ch/harcèlement-sexuel-guide-employeurs
- **Harcèlement sexuel sur le lieu de travail – Guide pour les personnes employées.**
www.seco.admin.ch/harcèlement-sexuel-guide-personnes-employées
- **Flyer – Harcèlement sexuel sur le lieu de travail – Informations pour les personnes employées.**
www.seco.admin.ch/flyer-harcèlement-sexuel



Test de fitness

Une bonne condition physique constitue un facteur de protection contre les blessures, tant au travail que pendant les loisirs. Accessible au grand public sur le site de la Suva, la nouvelle version du test de fitness avec des explications en vidéo dure une dizaine de minutes. Elle nécessite un smartphone, une petite surface libre, une chaise et éventuellement un mètre ruban. Les résultats sont affichés après 10 exercices et peuvent être téléchargés.

- **Test de fitness.**
Avec explications en vidéo et évaluation à télécharger, Site web : www.suva.ch/test-de-fitness



Produits chimiques dangereux – Informer. Identifier. Agir.

De nombreuses entreprises travaillent avec des produits chimiques – souvent sans que leurs équipes ne sachent quels risques y sont associés. Les produits chimiques peuvent nuire aux personnes et à l’environnement, en causant des intoxications, des blessures, voire la mort. C’est pourquoi il est indispensable de savoir les manipuler correctement.

- **informations sur la manipulation correcte des produits chimiques dangereux.**
Site web : www.suva.ch/produits-chimiques



Module de prévention « Réduire le stress »

Le stress altère la performance, augmente le risque d’accident et d’erreurs et rend malade à long terme. Notre module de prévention do it yourself vous permet, en tant que cadre, de sensibiliser à ce problème : grâce à des méthodes simples et concrètes, aidez votre équipe à reconnaître et gérer le stress précocement.


- **Réduire le stress.**
Module de prévention do it yourself : www.suva.ch/modulesdeprevention

COMMANDES

Tous les moyens d'information de la Suva sont disponibles et peuvent être commandés en ligne sur www.suva.ch.

Saisissez directement dans le champ d'adresse de votre navigateur l'adresse Internet indiquée pour chaque publication ou utilisez la fonction de recherche sur le site Internet.

suva



Gestion des particularités psychiques au poste de travail

Guide à l'attention des cadres et des responsables RH

Environ 14% des collaborateurs et collaboratrices souffrent de problèmes et maladies psychiques telles que des anxiétés, un épuisement professionnel, une dépression, une addiction ou une schizophrénie. Un tiers d'entre eux savent une chose pour cela: Une personne sur deux est victime au moins une fois dans sa vie de troubles psychiques. Ces souffrances qui peuvent être liées à divers éléments déclencheurs et causes, influent sur le comportement travail et sur la performance de la personne concernée au travail. Le présent guide vise à donner aux cadres et aux responsables RH des conseils pour garantir une collaboration et un suivi optimaux. En effet, les maladies psychiques peuvent heureusement être l'objet d'un traitement qui, dans la plupart des cas, conduit à une guérison.

Signes de problèmes psychiques

- Vous constatez qu'un collaborateur ou une collaboratrice travaille plus lentement que d'habitude, commet de plus en plus d'erreurs, démontre souvent des difficultés à se concentrer ou se montre même irritabile. Des absences et retards se multiplient et il ou elle finit par changer de service voire de poste.
- Vous observez des changements de comportement inhabituels qui vous inquiètent. Les personnes qui souffrent de problèmes psychiques ont tendance à réagir de façon irrationnelle. Certaines se montrent de moins en moins sûres d'elles et se retirent sur elles-mêmes, tandis que d'autres sont davantage susceptibles de s'énerver.
- Échangez avec d'autres cadres afin de valider vos observations et impressions. Il est utile de recueillir les points de vue de différentes personnes. Celles-ci pourront en effet vous remettre des éléments similaires. Impliquez également la division du personnel dans vos réflexions.

Obligations des supérieurs

Les supérieurs ont un devoir d'assistance envers leurs collaborateurs et collaboratrices art. 320 CO.

- L'employeur est tenu de préserver la santé physique et psychique de son personnel au poste de travail.
- Il doit arranger les postes et systèmes de travail de façon à ce qu'il n'y ait ni réelle ni apparente pression négative sur le personnel.

suva

Gestion efficace des absences

Aperçu général de nos offres

La Suva vous propose une gamme complète d'offres, de formations et de services pour améliorer la gestion des absences et mettre en place un processus efficace dans votre entreprise. Notre ambition est de vous offrir des solutions pratiques pour réduire les absences de manière ciblée, améliorer la santé de vos collaborateurs et collaboratrices et optimiser vos processus internes.

Conseil et prestations personnalisées

Vous occupez 30 personnes ou plus? Nous vous proposons un conseil de prestation personnalisé pour la gestion des absences. Appelez-nous au 041 430 37 07 ou contactez-nous à l'adresse électronique gestionabsences@suva.ch pour un premier entretien de conseil sans engagement.

Systèmes de suivi de gestion des absences

Les exigences des systèmes de gestion des absences et de suivi de temps de travail varient d'une entreprise à l'autre. Nous vous conseillons de choisir vous-même le prestataire de services qui vous convient le mieux.

Nos offres de gestion des absences

Quelle est votre situation, vous trouverez tout ce qu'il vous faut pour une gestion efficace des absences.

- Informations pratiques
- Modèles de documents et guides d'entretien
- Coûts d'auto-évaluation
- Offres de prestation
- Possibilités de conseil personnalisé

Conseils et formations de base en gestion des absences

Vous apprenez les bases de la gestion des absences, comment analyser les données d'absence et comment procéder en cas d'absence.

Coûts en ligne Gestion des absences: un ajout supplémentaire pour les entreprises

Quelle? Le 30-4000


Coût: gratuit

www.suva.ch/management-gis

Groupes cibles

Directeur, cadres, spécialistes RH, responsables de la gestion des absences et personnes pressées à la sécurité, indépendamment de la branche et de la taille de l'entreprise.

suva



Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur

Gestion des particularités psychiques au poste de travail

Environ des 18% des collaborateurs et collaboratrices souffrent de problèmes psychiques. Ces derniers ont un impact sur leur comportement social et les empêchent d'être pleinement performants au travail. Notre guide remanié donne aux cadres et aux responsables RH des conseils pour garantir une collaboration et un suivi optimaux des personnes concernées. En effet, les maladies psychiques peuvent faire l'objet d'un traitement qui, dans la plupart des cas, conduit à une guérison.

- **Gestion des particularités psychiques au poste de travail.** Guide, 2 pages, A4, uniquement disponible au format PDF www.suva.ch/88329.f

Réduire le nombre de jours d'absence

Une gestion efficace des absences vous permet de réduire les absences dans votre entreprise et de mettre en place des processus efficaces concernant les arrêts de travail. La fiche thématique remaniée vous présente sous forme condensée nos solutions axées sur la pratique. Celles-ci vous permettent de réduire les arrêts de travail de façon ciblée, d'améliorer la santé de votre équipe et d'organiser plus efficacement les processus de l'entreprise.

- **Gestion efficace des absences.** Fiche thématique, 2 pages, A4, uniquement disponible en téléchargement www.suva.ch/88356.f

Utiliser les systèmes frigorifiques et pompes à chaleur en toute sécurité

Les fluides frigorigènes qui circulent dans les systèmes frigorifiques et les pompes à chaleur constituent un danger particulier. Leur utilisation à des fins professionnelles ou commerciales ainsi que la fabrication, l'installation, la maintenance ou l'élimination d'appareils ou de systèmes requièrent donc un permis. Ce feuillet d'information remanié s'adresse aux propriétaires et personnes qui utilisent, planifient, conçoivent et installent des systèmes frigorifiques et des pompes à chaleur, ou répondent de leur sécurité et de leur maintenance. Ils y trouveront les informations nécessaires pour prévenir les accidents et les événements.

- **Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur.** Feuillet d'information, 13 pages A4, uniquement disponible en téléchargement www.suva.ch/66139.f

EN BREF

Nouveautés sur suva.ch



Liste de contrôle: Machines de traitement laser à guidage manuel.

Liste de contrôle, PDF, 6 pages, A4
www.suva.ch/67205.f

Un récipient, ça trompe énormément. Gare au contenu !

Affichette, PDF, 1 page, A4
www.suva.ch/55414.f

Identifier les produits chimiques n'est pas un jeu d'enfant.

Affichette, PDF, 1 page, A4
www.suva.ch/55413.f

Fiche thématique: Gestion efficace des absences.

Fiche d'information, PDF, 2 pages, A4
www.suva.ch/88356.f

Soft Landing Systems (SLS) – Fiche thématique.

Fiche d'information, PDF, 2 pages, A4
www.suva.ch/33113.f

Réaliser des pistes de chantier sûres – Fiche thématique.

Fiche d'information, PDF, 2 pages, A4
www.suva.ch/33115.f

L'attention renforce la sécurité à vélo.

Affichette, PDF, 1 page, A4
www.suva.ch/55412.f

27 000 raisons de faire du vélo en toute sécurité.

Affichette, PDF, 1 page, A4
www.suva.ch/55411.f

Pages web et publications remaniées

Travaux héliportés sur les chantiers forestiers.

Liste de contrôle, PDF, 6 pages, A4
www.suva.ch/67200.f

Tableaux de niveaux sonores – Niveaux de bruit sur le lieu de travail.

Document, PDF, 2 pages
www.suva.ch/86005.f

Nettoyer et entretenir les fenêtres, les façades et les toits en toute sécurité.

Feuille d'information, 22 pages, A4
www.suva.ch/44033.f

Justificatif de la sécurité et stabilité des talus et des terrassements.

Formulaire, 7 pages, A4
www.suva.ch/88317.f

Retrait de matériaux amiantés – Vue d'ensemble des mesures.

document, 6 pages, A4
www.suva.ch/88327.f

Liste de contrôle: réception d'équipements de travail tels que machines, appareils et dispositifs.

Liste de contrôle, 4 pages, A4
www.suva.ch/66084-2.f

Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur.

Feuille d'information, 12 pages, A4
www.suva.ch/44094.f

Test visuel et auditif. Formulaire complémentaire pour les grutiers.

Formulaire, 1 page, A4
www.suva.ch/88184.f

La liste des nouveaux moyens d'information de la Suva et des éditions remaniées ou supprimées est mise à jour une fois par mois: www.suva.ch/publications

Personnes, faits et chiffres

Personnel

Commission

Responsable du secteur Santé Entreprise auprès du Groupe Mutuel, **Marc Lambert** a été nommé membre de la CFST par le Conseil fédéral le 19 décembre 2025 avec effet immédiat. Il succède à Isabel Kohler en qualité de représentant des assureurs. La CFST souhaite la bienvenue à Marc Lambert !

Secrétariat

C'est le 1^{er} décembre 2025 que **Birgit Baumgartner** a pris ses fonctions de collaboratrice juridique au sein du secrétariat de la CFST. Juriste de formation, elle dispose en outre d'un master en études européennes avancées. Avant de rejoindre la CFST, elle a occupé le poste de responsable Surveillance du marché des équipements sous pression au sein de l'Association suisse d'inspection technique (ASIT) et, précédemment, celui de juriste au secteur Sécurité des produits du SECO. Nous souhaitons la bienvenue à Birgit Baumgartner dans l'équipe du secrétariat de la CFST !

Peter Schwander assume la fonction de secrétaire principal suppléant de la CFST depuis le 1^{er} janvier 2026.

Affaires courantes

Lors de ses séances des 23 octobre 2025 et du 11 décembre 2025, la CFST a notamment :

- discuté du rapport d'audit du Contrôle fédéral des finances (CDF) et pris position sur ses recommandations;
- décidé de continuer à soutenir le DAS Work + Health pour les années 2026–2028;
- adopté les annexes révisées de la « Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail » (CFST 6508);
- approuvé la solution par branche 85 « Optique », la solution par branche 86 « Cabinets médicaux et dentaires 2.0 » ainsi que la solution type 26 « SiBeN »;
- pris acte des propositions concernant la promotion de la formation postgraduée/continue des médecins du travail et des hygiénistes du travail et commandé l'élaboration de mesures visant à promouvoir ces groupes professionnels;
- pris connaissance de l'étude du Winterthurer Institut für Gesundheitsökonomie (WIG) rattaché à la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) sur l'analyse des mesures de prévention en Europe;
- pris connaissance du rapport final sur l'action prioritaire Produits chimiques du SECO.

Qu'est-ce que la CFST ?

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST est la centrale d'information et de coordination pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail. En tant que plaque tournante, elle coordonne les tâches des organes d'exécution, l'application uniforme des prescriptions dans les entreprises et l'activité de prévention. Elle assure le financement des mesures visant à prévenir les accidents et maladies professionnels et assume des tâches importantes dans les domaines de la

formation, de la prévention, de l'information et de l'élaboration de directives.

La CFST est composée de représentants des assureurs, des organes d'exécution, des employeurs et des travailleurs et d'un représentant de l'Office fédéral de la santé publique.

cfst.admin.ch

Systeme
MSST



Quel est le niveau de sécurité dans votre entreprise?

Optimisez vos processus avec le système MSST et augmentez durablement le succès de votre entreprise.

Vidéo d'introduction

